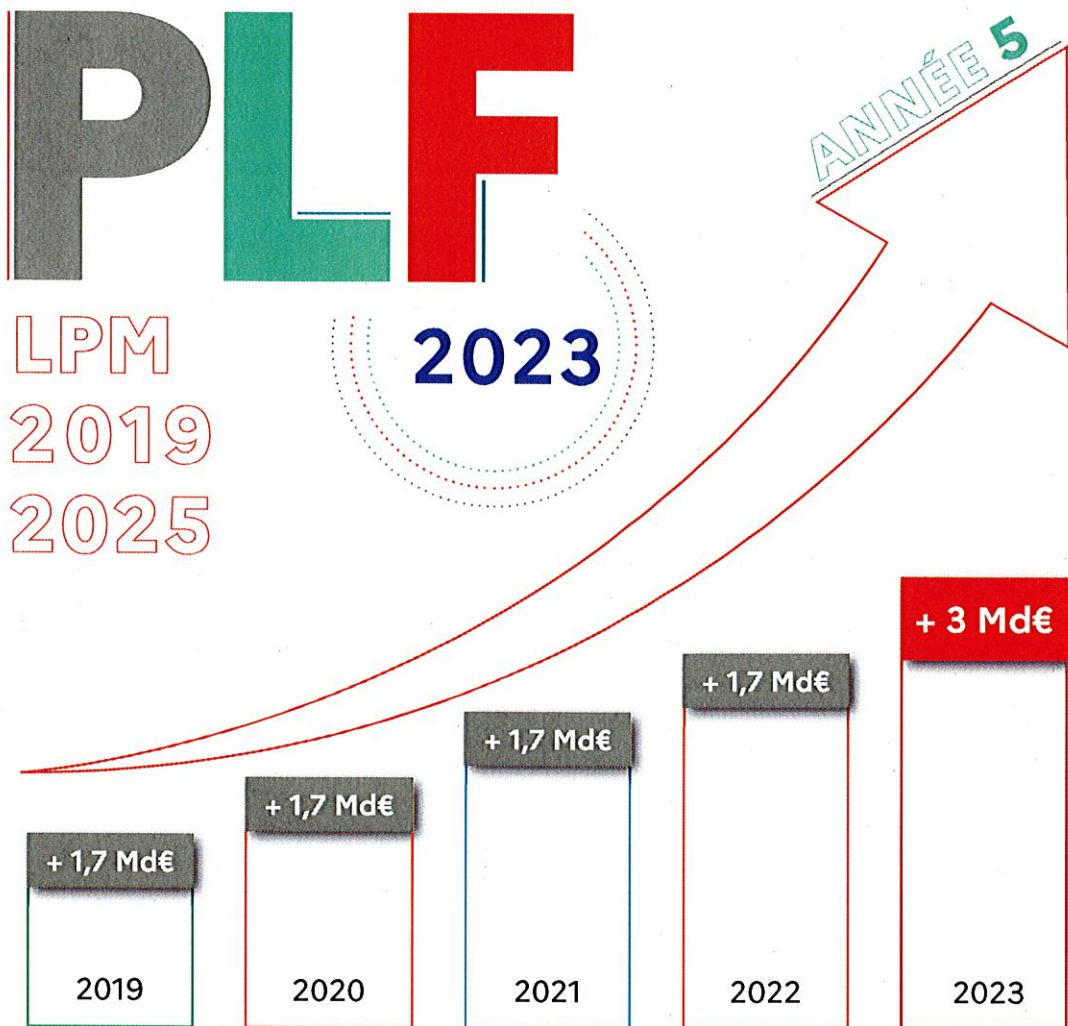




MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROJET DE LOI DE FINANCES



ANCIENS COMBATTANTS - MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION

Blessés.

2,9 millions d'euros pour la pérennisation des maisons ATHOS, dispositif de réhabilitation psychosociale en faveur des militaires blessés psychiques.

01



1 M€



02

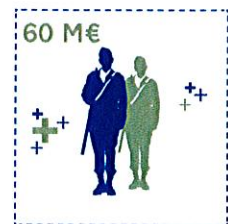
Extension de la reconnaissance de la qualité de VAT avant 1982.

1 million d'euros pour l'extension de la qualité de Victimes d'actes de terrorisme (VAT), qui permet de prendre en compte les victimes de la prise d'otages de Loyada de 1976.

Harkis.

60 millions d'euros du droit à la réparation pour les harkis et leurs familles. Le dispositif de solidarité destiné aux enfants de supplétifs se poursuivra et les dossiers déposés seront examinés.

03



21,2 M€



04

Un engagement vers la jeunesse.

21,2 millions d'euros consacrés aux Journées défense et citoyenneté et 3,3 millions d'euros au Service militaire volontaire.

Politique de mémoire.

20,9 millions d'euros pour la politique de mémoire dont 13,6 pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine mémoriel.

05





Patricia Mirallès,

Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.

« Entretenir un dialogue constant avec le monde combattant est une de mes priorités, tout comme la mise en œuvre de la politique gouvernementale de réparation et de reconnaissance dues à nos anciens combattants et à leurs proches. À ce titre, j'aurai aussi une attention particulière pour les nouveaux ressortissants de l'ONACVG issus des OPEX rejoignant le monde combattant. »

UN EFFORT POUR LE MONDE COMBATTANT

1,8 MILLIARD D'EUROS
pour la mission Anciens combattants

Des droits
maintenus en 2023



**755 millions
d'euros**

de Pensions militaires
d'invalidité (PMI)



**509 millions
d'euros**

pour la retraite
du combattant

**25 millions
d'euros**

d'action sociale
ONACVG (Office
national des anciens
combattants
et victimes
de guerre)



Harkis

**60 millions
d'euros**

droit à la réparation
pour les harkis
et leurs familles

Trois mesures pour 2023

Pérennisation du dispositif
de réhabilitation psychosociale
en faveur des militaires blessés
psychiques (ATHOS)

Extension de la qualité de
Victimes d'actes de terrorisme
(VAT) avant 1982

Poursuite du dispositif d'aide
en faveur des harkis (commission
de reconnaissance et de
réparation)

UN SOUTIEN ACTIF AUX BLESSÉS MILITAIRES

Près de **1600 militaires blessés**
suivis par l'ONACVG.

Aide à la reconversion : Près de **600 000 €**
au profit des anciens combattants et des
titulaires d'une PMI.



DISPOSITIF ATHOS

Un programme de réhabilitation psychosociale adapté à la singularité du militaire et de son environnement

2,9 MILLIONS D'EUROS

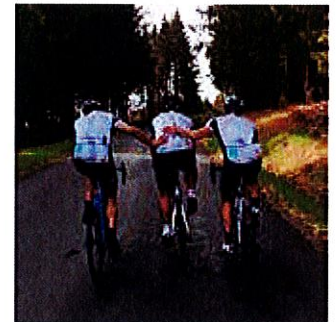
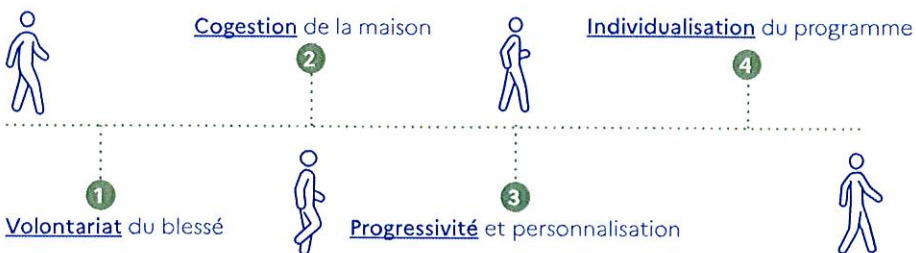
pour pérenniser le dispositif et le densifier avec l'ouverture prévue en 2023 de 2 nouvelles maisons permettant de couvrir la majeure partie du territoire.



« Placer le blessé au centre de son parcours et de sa reconstruction »

Permettre aux militaires blessés psychiques de se relever, dans un environnement non médicalisé, combinant accompagnement psychosocial, projet de vie et reprise d'activité.

4 axes :



Au cœur du dispositif :

- la vie relationnelle affective et familiale ;
- le bien-être ;
- la place de la personne actrice et citoyenne ;
- l'administration et la gestion de la vie quotidienne et courante ;
- l'emploi et les activités.

MAISONS ATHOS :

Des maisons non médicalisées, ancrées dans un territoire et s'appuyant sur le réseau régional. 3 maisons ouvertes depuis 2021 : Bordeaux, Toulon et Aix-les-Bains.

